

Généalogie

Quand l'avenir rétrécit, l'homme se tourne vers le passé

Pierre Hannick, Directeur du Dépôt des Archives de l'Etat à Arlon

1. Considérations générales

Depuis quelques années, les recherches généalogiques ont le vent en poupe. Les gens sont retraités plus tôt et disposent de larges périodes de loisirs. De tout temps, l'homme s'est interrogé sur ses origines et c'est vrai que la connaissance de nos origines forge notre identité culturelle.

Qui dans sa famille ou dans son entourage ne connaît pas un grand-père, un oncle, une cousine ou un ami qui rassemble patiemment des renseignements et remplit des petites fiches détentrices des secrets de ceux qui ont porté leur nom ?

La généalogie, c'est la recherche de milliers de vies, de noms et de dates. Ceux-ci ne seraient pas plus attrayants qu'une page d'annuaire téléphonique si le chercheur n'y apportait pas tous les éléments de vies qui les entourent. Ils lui révèlent tant de bonheurs et de drames. Quel satisfaction et quelle joie de découvrir ou de reconstituer ce que ses ancêtres ont fait entre naître, se marier, avoir des enfants et enfin mourir tranquillement pour la plus part, tragiquement parfois pour les autres. Toutes ces personnes, bien souvent des sans grade qui dorment tranquillement, reprennent vie à travers les actes de naissance, de baptême, de mariage et de décès. Les détails de leur existence sont révélés dans des registres d'enregistrement, des cours de justice, des listes de milice, des jugements de tribunaux ou autres minutes d'étude de notaires.

Quel généalogiste amateur n'a pas été confronté à l'écoute polie, voire l'indifférence générale dans une réunion de famille et qui tout à coup à l'énoncé d'un nom ou d'un fait a réveillé l'attention de l'un ou l'autre, piqué sa curiosité, délié sa langue et même lui inoculé ce gentil virus contre lequel la médecine préventive est impuissante.

2. Ce qui fait un bon chercheur

- **La curiosité** n'est plus un vilain défaut, elle devient un atout primordial animant le chercheur d'ancêtres. Aucune recherche ne sera entreprise s'il n'existe pas une certaine motivation : solutionner un point, vérifier les renseignements oraux, ranimer de vieux liens, se rattacher à une tradition. Il va falloir parler, fouiller, interpréter, s'oublier un instant pour se mieux trouver.
- **La patience** ne devra pas manquer, aucune précipitation n'est de mise en matière de généalogie.
- **Flair, perspicacité et logique** seront indispensables. Vous ne cherchez pas simplement des dates, mais des hommes et des femmes soumis à des contingences afférentes à une époque, une région, un milieu social... contingences avec lesquelles vous devrez compter.
- **Persévérance, opiniâtreté et optimisme** : vous rencontrerez rapidement des obstacles, dites-vous qu'aucun n'est incontournable à part une lacune totale d'archives, cas extrêmement rare.

- **Prudence et minutie** : afin de vérifier une filiation à l'aide de tous les actes qu'il peut vous être donné de trouver. Le simple acte de naissance reste souvent insuffisant, notamment pour les cas d'homonymie (nom identique), plus fréquent qu'on ne saurait l'imaginer. La filiation doit être contrôlée à l'aide de l'acte de mariage, au moins.
- **Une grande disponibilité**, car il faudra souvent vous déplacer sur les lieux mêmes où vécut vos aïeux. Mais n'est ce pas là le meilleur moyen de renouer avec le passé ? Les hommes ont disparus mais le sol est intact.

3. Comment chercher ?

Comme dans toutes recherches, il faut un point de départ. Généralement, c'est le chercheur lui-même, ou son épouse, ou un membre de sa famille. Parfois il s'agira d'un ami, une connaissance et même d'une personne totalement inconnue qui vous sollicite pour retrouver ses origines. En règle générale, le chercheur dispose d'un minimum de renseignements précis sur la famille immédiate, récoltés près de ses parents, grands-parents, oncle ou tante qui lui permettront de remonter rapidement trois ou quatre générations. Dans le cas contraire, il doit partir avec ses données personnelles et utiliser le moindre indice en sa possession pour orienter ses premiers pas et retrouver les premiers chaînons qui le relie à ses parents et grand parents .

4. Les sources de renseignements.

Trois genres de sources sont à la disposition du généalogiste :

4.1. Les sources privées

Pour la majorité des amateurs, débuté sa généalogie sera très facile.

- Il prendra d'abord le carnet de mariage des parents dans lequel il trouvera les noms de famille et prénoms de ses parents, leur date et lieu de naissance, leur profession.
- Le livret militaire du père voir des grands-pères donnera de précieux renseignements concernant leurs particularités physique : taille, poids, couleur des yeux et des cheveux, particularités... en plus de leur état-civil.
- De nombreux petits coffrets métalliques renferment des documents précieux tels que, faire-part de baptême, de mariage ou de décès, souvenirs de communion ou de décès, photos parfois jaunies avec une petite mention au dos.
- Les actes notariés établis à l'occasion d'un achat, d'un partage ou d'une succession d'un oncle ou d'une cousine parfois ignorés.
- Un contrat de mariage donne également de précieux renseignements.

Recueillir des renseignements oraux est aussi très importants notamment près de personnes âgées qui se feront bien souvent un plaisir de vous les raconter surtout les grands-parents et les arrières grands-parents pour ceux - les jeunes chercheurs - qui ont la chance d'en avoir encore un ou l'autre. Faire parler une vieille cousine - comme Berthe - retrouvée après quelques mois de recherches ou même par hasard et surtout l'écouter patiemment raconter sa vie avec ses bons et mauvais moments. Ce n'est pas toujours facile et il faudra s'armer de patience et gagner leur confiance avant qu'elle vous donne des renseignements enfouis dans leur mémoire ou cachés au fond d'elle même tel un secret de famille toujours difficile à révéler . Un petit conseil, quand vous les rencontrez, communiquer leur des renseignements que vous connaissez qui piqueront leur curiosité et qui réveilleront leur mémoire ancienne.

Il vous faudra recouper et vérifier tous ces renseignements - à la façon de Scherlock Holmes - mais qui vous donneront souvent un éclairage nouveau sur les résultats déjà acquis de vos recherches et pourront donner de nouvelles orientations à votre chasse aux renseignements. Les dates et lieux sont très importants et la précision géographique est primordiale, la rigueur en ce domaine ne souffre aucune exception.

4.2. Les sources publiques en Belgique

Elles sont nombreuses et avec un peu de chance, une stabilité géographique du nom, et un peu de fortune familiale, le généalogiste peut facilement suivre la trace de son ascendance jusqu'en 1650. (Les crève-la-faim et les misérables ne laissent pas de traces)

Pour classer ces sources, il faut se référer aux périodes historiques que la Belgique a traversées. Il faut se rappeler que la Belgique en tant qu'Etat est née en 1830 et est donc un pays jeune comparé à ses puissants voisins. Par contre sa population est aussi âgée que ses voisines, Jules César n'a t-il pas dit à son sujet ; « *De tous les peuples de la Gaule, les Belges sont les plus braves* » (courageux).

De 1650 à nos jours, la Belgique a connu quatre régimes qui sont dans l'ordre ascendant :

- avant 1790 : le régime autrichien.
- de 1790 à 1815 : le régime français.
- de 1815 à 1830 : le régime hollandais.
- de 1830 à nos jours : l'Etat Belge.

4.2.1. Régime Autrichien

Cette période, appelée aussi Ancien Régime est caractérisée par la l'influence de l'Eglise Catholique intimement mêlée à la vie civile des citoyens.

4.2.1.1. Registres paroissiaux.

Avant 1600, il n'existait pas d'enregistrement officiel des actes de baptême, mariage et décès. Il existait bien des recensements mais qui couvraient des territoires limités ou spécifiques, effectués pour des raisons particulières. Un texte, daté de 1539, impose la tenue obligatoire de registres de baptêmes mais il faudra un siècle pour que la tenue rigoureuse de tels registres soit observée. Certaines paroisses ont commencé plus tôt, d'autres plus tard (Orgeo en 1660)

Les informations contenues dans ces registres sont parfois très détaillées, parfois fragmentaires, voire même contradictoires, en fonction de la personnalité et du degré d'instruction du prêtre qui les rédigeait. Pendant plus d'un siècle, ces actes étaient rédigés en latin, les noms et prénoms étaient latinisés dans une forme que les puristes appelle « latin de cuisine ». L'orthographe des noms n'était pas rigoureuse mais phonétique, un peu comme des jeunes enfants à qui on apprendrait à écrire sans donner de leçons de grammaire.

Les actes de baptême sont souvent bien rédigés. Ils contiennent généralement :

- les prénoms du baptisé.
- la date de naissance ou du baptême, généralement la même.
- les noms et prénoms des parents, leur localité d'origine, leur profession quand il s'agissait d'un métier important ou particulier de l'époque.
- les noms et prénoms des parrain et marraine, leur localité d'origine, leur profession voire le nom de leur parents ou de leur conjoints.
- Des faits particuliers qui pouvaient avoir une importance ultérieure.

A noter que dans les premières années le nom de jeune fille de la mère n'était pas inscrit, ce qui rend parfois difficile de trouver les liens de filiation totalement sûrs.

Les actes de mariages sont également bien rédigés mais avec moins d'informations. Ils contiennent :

- les noms et prénoms des mariés, leur localité d'origine, leur profession si elle était importante.
- la date du mariage.
- les noms des témoins (pas toujours) qui comprenait parfois les noms des parents - pas toujours renseignés comme tels - quand l'un ou l'autre des mariés est un enfant mineur d'âge.

Les actes des décès sont peu détaillés et ne mentionnent bien souvent que le nom de la personne décédée. Certains détails sont parfois ajoutés comme le nom du père pour un jeune enfant, l'âge pour un vieillard, les circonstances de la mort si elle est particulière (noyade, blessure, etc.).

4.2.1.2. Les oeuvres de lois des cours de justice.

Ces documents étaient les précurseurs de notre « enregistrement et cadastre » Nos ancêtres accordaient un grand pouvoir aux choses écrites et l'enregistrement officiel était beaucoup plus courant qu'aujourd'hui même pour des choses ou des transactions qui de nos jours nous apparaîtraient futiles. (vente par Nicolas Peraux de ses derniers outils de forgeron).

Le but de ses enregistrements était double :

- enregistrer les actes dont le public avait intérêt à avoir connaissance tel que donations, legs, etc.
- Authentifier les actes passés et éviter toute fraude à leur rencontre. Ils portaient sur les actes notariés, les actes judiciaires et les actes sous seing privé. Ces actes n'étaient pas toujours enregistrés immédiatement mais parfois après plusieurs années. Ils étaient écrits en français dans la partie francophone du pays mais dans le langage de l'époque qu'il n'est pas toujours facile à comprendre.

Ces documents comprennent :

- La nature de l'acte en question.
- Les noms des parties.
- Pour un acte notarié, le nom et la résidence du notaire qui l'a reçu.
- Le montant de la transaction et les frais d'enregistrement.
- La date de l'acte et la date de l'enregistrement.
- Les signatures des parties qui savaient signées ou une marque pour ceux qui ne savaient signés.
- La signature de la personne officielle qui a reçu l'acte.

4.2.1.3. Les actes notariés.

4.2.1.4. Les actes des tribunaux.

4.2.2. Régime Français.

Il a apporté des modifications très importantes au point de vue administratif notamment avec la séparation des pouvoirs civils et religieux. L'état-civil a été organisé. C'est à partir de cette période que furent créées les communes qui remplacèrent les paroisses pour l'enregistrement des actes de naissances, mariages et décès. Une administration plus « moderne » fut mise en place, structurée comme en France, avec les Départements, Cantons et Communes. Un calendrier républicain fut aussi instauré, il débuta le 01-09-1792 et fut aboli par Napoléon en 1806. Le début de cette période fut assez troublée et certaines données ne furent pas enregistrées et donc perdues. Le passage de la paroisse à la commune ne se fit pas sans difficultés. Le territoire des premières n'a pas été celui des secondes. (exemple : la paroisse d'Orgeo comprenait 9 villages, la commune d'Orgeo ne comportait plus que 5 villages.). La majorité des sources d'archives sont identiques à celles d'aujourd'hui qui sont décrites ci-dessous.

4.2.3. Régime hollandais.

Les archives sont pratiquement les mêmes que dans le régime belge.

4.2.4. Régime Belge.

Les archives sont nombreuses et généralement bien conservées hormis celles qui ont été détruites par des incendies ou victimes des deux guerres mondiales. Les plus courantes dans l'ordre décroissant sont :

4.2.4.1. L'état-civil.

C'est la plus importante source. Y sont consignés les actes de naissances, mariage et décès , les publications de mariage et différentes pièces annexes. Ces documents sont accessibles sous forme de microfilms pour la plus part dans les dépôts des Archives de l'Etat Belge, au nombre de 15, dont Arlon et St-Hubert pour la province de Luxembourg. Les microfilms ont été réalisés par les Mormonts qui conservent l'original.

Ces registres ont été instaurés sous le régime français, poursuivi sous le régime hollandais et continue encore actuellement mais depuis quelques années sous forme informatique. Tous ces actes sont rédigés de façon « standard », la formule ayant peu évoluée au fil des ans, ce qui facilite beaucoup la lecture. A noter qu'en Belgique, la femme garde son nom de jeune fille, ce qui facilite grandement la recherche dans la consultation des actes.

Une loi sur la vie privée interdit de rendre publique les archives qui ont moins de cent ans mais moyennant autorisation du Procureur du Roi, elles sont consultables sous certaines restrictions.

4.2.4.2. Les archives militaires.

Même s'il n'a pas été enrôlé, un homme est inscrit sur un tableau de recensement et s'il a été soldat, son nom est inscrit dans un autre registre

4.2.4.3. Les listes électorales.

Celles-ci sont établies pour chaque scrutin. Elles reprennent les noms des personnes en âge de voter avec leur nom, prénom, date de naissance, le nom du conjoint. Il faut savoir qu'en Belgique le vote est obligatoire. Avant 1900, ne votaient que les hommes qui avaient une certaine richesse ou une profession reconnue. Le droit de vote pour tous les hommes fut introduit au début du siècle et celui des femmes pour tous les scrutins n'intervint que juste avant 1940.

4.2.4.4. Les registres de l'enregistrement et du cadastre.

Ils reprennent toutes les transactions réalisées concernant les biens immobiliers tels que achats et ventes, échanges, partages, successions, contrats de mariage, les donations etc.

4.2.4.5. Les archives notariales.

4.2.4.6. Les jugements des tribunaux.

4.3. Les sources diverses.

Mentionnons ici quelques sources non officielles qui peuvent être considérée comme publiques, qui ne remontent pas loin dans le temps mais qui peuvent s'avérer précieuse pour glaner un indice à défaut de renseignements concrets.

4.3.1. Les cimetières.

Ce sont des lieux de visites fréquentes des généalogistes. Les pierres tombales parfois couvertes de mousse révèlent quantité de noms et de dates (rarement au-delà de 1850) qui sont autant de renseignements ou d'indications précieuses.

4.3.2. Les rubriques nécrologiques des journaux.

4.3.3. Les bibliothèques.

4.3.4. Les registres paroissiaux conservés dans les paroisses actuelles ou à l'évêché.

L'énumération de toutes ces sources n'est pas une liste qui se veut complète mais le résumé des documents que le chercheur généalogiste trouvera à sa disposition pour débiter ses travaux. Au fil de ses recherches, il trouvera probablement d'autres sources et surtout des conseils ou des suggestions, voire de l'aide de chercheurs expérimentés qui consultent et fouilles les archives depuis de nombreuses années.

5 Suggestions à mes amis canadiens.

Le monde des généalogistes est un milieu particulier où la solidarité est de mise pour autant que celui qui demande des renseignements apporte aussi ses données. Vu de Belgique, nous comprenons fort bien que les Canadiens, comme les Européens, ont envie de retrouver leurs racines d'autant plus que nombre d'entr'eux ont connus des grands-parents nés au « vieux pays » et que le passé historique du pays est court.

Alors, comment faire ? Je vous propose ces quelques suggestions :

5.1. Chercher un correspondant. Vous pouvez le trouver :

- dans la famille si vous en avez encore en Belgique.
- via Internet en passant un message dans les groupes de news de généalogie.
- sur les sites Internet d'association de généalogie - exemple : Geneanet, Walonia.
- en écrivant à un cercle de généalogistes, il en existe plusieurs en Belgique.
- en écrivant au S. C. G. D. (Service de Centralisation des Etudes Généalogiques et Démographiques de Belgique, Chaussée de Haecht, 147, 1030 Bruxelles) qui pourra transmettre votre demande à une de ses antennes provinciales.
- en écrivant à plusieurs personnes qui portent votre nom et dont vous pourrez trouver l'adresse sur le site Infobel.
- si vous avez une connaissance qui a déjà un correspondant demandez lui qu'il lui demande un conseil.
- en écrivant dans les administrations communales si vous disposez d'éléments précis relatifs à votre ascendance directe pour retrouver facilement un acte. Vous pourrez en obtenir une copie

5.2. Si vous écrivez à des personnes particulières :

- présentez vous et situez vous sur la carte du Canada (votre adresse ne le permet généralement pas).
- expliquez clairement l'objet de votre demande et aussi les raisons de votre recherche.
- proposez un échange d'informations, donnez quelques renseignements déjà en votre possession, les plus précis possible, qui pourraient attirer l'attention de votre interlocuteur et éveiller sa curiosité. (*Souviens-toi Edouard, ce n'est ta première lettre qui m'a inoculé le virus mais bien le tableau joint à la seconde*). Les généalogistes que je fréquente sont tous fiers de dire qu'ils ont des personnes dans leur arbre qui sont partis en Amérique et qu'ils y ont retrouvé de lointains cousins.
- soyez le plus précis possible dans votre demande, surtout pour circonscrire géographiquement la recherche, c'est primordiale, je ne le dirai jamais assez.
- limiter votre courrier à un cercle de 50 kms autour des localités que vous avez dans vos renseignements ; inutile d'envoyer un courrier à tous les Lambert de Belgique, ils sont des milliers. Le site « *metaphor* » bien que pas à jour vous les positionnera sur la carte de Belgique

5.3. Si vous écrivez par e-mail :

- soyez fair-play : les demandes du genre « vous avez mon patronyme dans votre banque de données, envoyez les moi. » ou « mon grand-père Jean Dupont est parti de Belgique au Canada en 1890, pouvez me trouver son acte de naissance ? » sont généralement ignorées
- le style du courrier « e-mail » ne dispense pas d'être précis et rigoureux ce qui est une qualité d'un bon généalogiste.

5.4. N'attendez pas d'un correspondant occasionnel même généalogiste amateur expérimenté :

- qu'il vous recherche toute votre ascendance.
- qu'il se déplace en dehors de ses lieux de recherches habituels pour vous trouver des renseignements à moins qu'il ne le fasse pour lui.
- pour cela il faut s'adresser à un généalogiste professionnel qui travaille moyennant paiement.

5.5. Si vous avez des informations à proposer, ne les donnez pas toutes en une fois. Il y a aussi des généalogistes malveillants qui les prendront et, ne tenant pas leur promesse, ne vous communiqueront rien en retour. (J'en ai fait l'expérience). Votre interlocuteur s'il travaille bénévolement est en droit d'attendre une information qu'il cherche également.

5.6. Ne vous focaliser pas sur l'orthographe des noms qui jusque vers les années 1920-1925 pouvaient être différents d'un acte à l'autre et même dans le même acte, notamment dans les signatures. (j'ai trouvé au moins 12 façons d'écrire Perreaux). Ce qui est important, c'est le lien de filiation.

5.7. Soyez patient car la recherche prend beaucoup de temps. Il faut consulter beaucoup de documents et la récolte d'une journée dans une salle de lecture est parfois bien maigre. (lire tous les documents du dépôt d'Arlon prendrait 25 ans).

5.8. And last but not last, n'oubliez pas de remercier, c'est la moindre des politesses.

Et pour terminer, bonne chance à tous.

Marc Perreaux